

ENDURO CARPE DE MARCILLAC LA CROISILLE

du 05 au 07 Octobre 2018

Déroulement de l'épreuve :

Vendredi 05 octobre 2018.

8 h : Accueil des Participants fixé au niveau du pont de Lantourne (pont de fer), proche de la base nautique.

8h30 : Tirage au sort des postes

11 h : Début de la pêche

Samedi 06 octobre 2018.

Pêche

Dimanche 07 octobre 2018.

11h: Fin de l'enduro

12h : Proclamation des résultats et remise des prix suivi du pot de l'amitié.

ENDURO DE MARCILLAC LA CROISILLE

05 au 07 Octobre 2018

Bulletin d'inscription à nous retourner :	(Cadre réservé à l'organisation) :
EYROLLES Julian	Date de réception :
6 impasse du bois vieux	Numéro d'inscription :
19270 USSAC	Pièces jointes :
	<input type="checkbox"/> copies des cartes de peche
	<input type="checkbox"/> attestation responsabilité civile
	<input type="checkbox"/> Chèque obligatoire

80 € ENDURO (2*40)

Le prix de l'enduro est de 80 euros par équipe . L'inscription ne sera valide qu'après l'expédition du bulletin accompagné d'un chèque d'arrhes d'un montant

de 80 Euros (chèque libellé à l'ordre de **Robinson carpe club 19**). Le chèque d'arrhes est encaissé à partir de la date de réception du chèque. Cet arrhe ne pourra être remboursé après cette date.

Compétiteur:	Pêcheur1 (capitaine)	Pêcheur 2
Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse :		
Téléphone :		
Courriel :		

Pièces à fournir : copie de la carte de Pêche et attestation responsabilité civile, règlement de l'engagement, **autorisation parentale pour les mineurs**.

Je soussigné.....atteste avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du règlement de l'enduro de Marcillac la croisille du 05 et 07 Octobre 2018 et m'engage à respecter ce règlement.

Fait àle.....

Signature du pêcheur :

L'inscription ne sera enregistrée que si ce bulletin est accompagné du chèque de règlement.

Renseignements :

Eyrolles Julian 06 71 10 93 61 / BECONNE Stephane 06 32 02 24 05

Règlement général disponible sur le site:

<https://www.robinsoncarpecarnassier19.fr/>